



La terrasse d'un restaurant

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 22 mai 2007

Ayant un restaurant avec une terrasse ouverte est ce que pour l année 2008 mes clients fumeurs pourront fumer sur ma terrasse meme si il y a des gens non fumeurs

Réponse :

- Si l'une des faces de la terrasse est entièrement ouverte sur la voie publique, vous pourrez y installer les clients fumeurs, mais vous devrez avertir chaque client qui veut s'y installer qu'il est en espace fumeur.
- Même si cela n'est pas interdit par la loi, vous êtes cependant aussi en droit de décider que personne ne peut fumer sur cette terrasse.